

MESSAGE RELATIF A L'OCTROI D'UN CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE DE CHF 300'000 ET D'UN CREDIT ORDINAIRE DE CHF 100'000 POUR LA REALISATION D'UNE FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE DE SAUVETAGE A COURROUX-PLACE DES MOULEURS

du 3 avril 2012

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement vous soumet une demande de crédit en vue de la réalisation d'une fouille de sauvetage archéologique à Courroux-Place des Mouleurs.

Le projet immobilier "Place des Mouleurs" à Courroux, au centre de la localité immédiatement à l'est de l'église, prévoit la construction de deux locatifs sur la parcelle n°148 ainsi que l'aménagement d'une aire de parcage sur la parcelle n°150. La surface concernée, d'environ 4'800 m², se situe à l'intérieur du périmètre de protection archéologique entourant la villa gallo-romaine de Courroux, découverte au 19^e siècle. Demeurant jusqu'à présent peu explorée, cette villa a toutefois déjà livré des découvertes exceptionnelles dans le passé, dont la statuette de Mars jusqu'à peu exposée au Musée jurassien d'art et d'histoire de Delémont. Les sondages réalisés fin octobre-début novembre 2011 à l'emplacement des futurs bâtiments ont révélé la présence de nombreuses structures archéologiques datant de la période gallo-romaine et du Haut Moyen Age (cf. photos et plan ci-joint). Il s'agit notamment d'une série de tombes, de vestiges d'au moins un bâtiment en bois, d'un foyer et d'un fossé. Les sondages ont dégagé une surface d'environ 180 m² et ont permis la découverte de 25 structures. Il est donc plus que vraisemblable que la surface concernée par les travaux abrite des centaines de structures archéologiques.

La situation peut être résumée ainsi.

- Les vestiges, d'une densité exceptionnelle (zone de protection archéologique !), se trouvent directement ou à quelques centimètres sous la terre végétale. Ils témoignent probablement de deux occupations, remontant respectivement à la période gallo-romaine (bâtiments) et au Haut Moyen Age (nécropole).
- Vu le faible enfouissement de ces vestiges, les travaux de construction impliqueront leur destruction sur l'ensemble des surfaces prévues pour le terrassement. La réalisation du projet ne peut donc être envisagée sans fouille archéologique préalable, cela afin de documenter et de recueillir ce patrimoine menacé.
- D'après les résultats des sondages, une fouille intégrale de la parcelle 148 nécessitera une intervention d'une durée de 6.5 mois, dont les frais sont estimés à environ CHF 400'000 (cf. budget annexé). La parcelle n°150 n'a pas pu être sondée, il n'est dès lors pas possible de déterminer par avance s'il sera possible de la documenter en même temps et sans frais supplémentaires.

Le budget ordinaire 2012 de l'archéologie cantonale permet d'investir CHF 100'000.- (2/3 dudit budget) dans le projet, ce qui ne recouvre qu'un quart des frais. La somme restante, donc CHF 300'000.-, est à financer par crédit supplémentaire.

La Commune de Courroux a été informée des résultats des sondages le 27 novembre 2011. Elle souhaite réaliser le projet immobilier dans les meilleurs délais, mais reconnaît l'importance des vestiges archéologiques et la nécessité d'engager une fouille extensive avant le début des travaux de construction. Pour faciliter les démarches nécessaires, elle a même proposé, dans une lettre datée du 26 mars dernier, de prêter CHF 200'000, soit la moitié du budget nécessaire, au Canton. Les conditions liées à cette offre ne nous incitent pas à l'accepter, mais la démarche démontre la ferme volonté de la Commune de réaliser le projet immobilier dans les meilleurs délais, sans péjorer les vestiges archéologiques. Il peut être précisé qu'à l'échelon communal le projet est accueilli favorablement. Il touche le cœur du village, la qualité de son habitat et le développement des commerces locaux.

Les travaux peuvent en principe être subventionnés par la Confédération à hauteur de 20 à 25% (selon importance régionale ou nationale). Ces subventions seront octroyées après la fin des travaux.

Afin de pouvoir libérer la parcelle 148 pour la fin de l'année, les recherches archéologiques doivent commencer dans les meilleurs délais. Il est prévu de débiter le chantier le 24 mai 2012.

Sensible à l'intérêt du projet immobilier de Courroux-Place des Mouleurs et soucieux de prélever et documenter les importants vestiges archéologiques conservés en ces lieux, le Gouvernement propose au Parlement d'autoriser une dépense de CHF 400'000, composé d'un crédit supplémentaire de CHF 300'000 et d'un crédit ordinaire de CHF 100'000 pris sur le budget de l'Office de la culture, pour la réalisation des fouilles archéologiques à Courroux-Place des Mouleurs.

Ce cas de figure met en avant le risque de frais imprévus liés à l'archéologie de sauvetage. L'écrasante majorité des sites découverts sous la Transjurane n'avaient pas été repérés auparavant. Il est par analogie certain que seul un petit échantillon de tous les sites encore enfouis sous les terres jurassiennes est actuellement connu. L'essor important de la construction, certes souhaitable sur les plans économique et de développement, touche des surfaces importantes jusqu'alors non bâties, et va de ce fait inmanquablement produire, de temps en temps et de manière inattendue, des découvertes archéologiques importantes, avec tous les frais que cela peut engendrer – et qui seront parfois à régler en urgence.

Veuillez croire, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'assurance de notre parfaite considération.

Delémont, le 3 avril 2012

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Elisabeth Baume-Schneider
Présidente


Sigismond Jacquod
Chancelier d'État



Courroux – Place des Mouleurs : Sondages (31.10-4.11.2011)



Statuette de Mars découvert à Courroux en 1950



25 structures, dont plusieurs tombes, datant probablement du Haut Moyen Age et de la période romaine, trouvées sous la terre végétale dans 3 tranchées de sondage (180 m²).





Plan des tranchées de sondage et des structures archéologiques (en bleu clair).

Courroux, Place des Mouleurs : devis pour une fouille archéologique liée à la construction de deux immeubles locatifs sur la parcelle n° 148

Surface à traiter : env. 3600-4000 m2

Présence de tombes et structures datant de la période Gallo-romaine et du Haut Moyen Age

Phase 1 : installation du chantier					
Désignation	Collaboratrice / collaborateur	Salaire horaire *	Heures	Calcul y compris 18 % charges patronales	Total en CHF
Location de toilettes	Devis	---	7 mois	---	2'000
Frais de déplacement	Devis	---	7 mois	---	1'200
Frais de matériel d'entreposage	Forfait	---	---	---	1'500
Plancher et toiture Fourniture	Devis	---	---	---	1'200
Total phase 1 : installation du chantier					5'900

Phase 2 : décapage machine, fouille manuelle des structures, documentation, relevés					
Désignation	Collaboratrice / collaborateur	Salaire mensuel	Heures	Calcul y compris 18 % charges patronales	Total en CHF
Responsable de chantier	Personne à confirmer (cl. 10/0)	5'452	6.5 mois	(5425*13/12*6.5*118%)	45'303
Technicienne de fouilles	Personne à confirmer (cl. 5/0, 80%)	3'492	6.5 mois	(3492*13/12*6.5*118%)	23'212
Technicienne de fouilles	Personne à confirmer (cl. 5/0)	4'365	6.5 mois	(4365*13/12*6.5*118%)	36'270
Technicien de fouilles	Personne à confirmer (cl. 5/0)	4'365	6 mois	(4365*13/12*6*118%)	33'480
Technicienne de fouilles	Personne à confirmer (cl. 3/0)	3'995	6 mois	(3995*13/12*6*118%)	30'642
Technicien de fouilles	Personne à confirmer (cl. 2/0)	3'822	6 mois	(3822*13/12*6*118%)	29'315
Technicien de fouilles	à déterminer	3'822	4 mois	(3822*13/12*4*118%)	19'543
Technicien de fouilles	à déterminer	3'822	3 mois	(3822*13/12*3*118%)	14'657
Technicien de fouilles	à déterminer	3'822	3 mois	(3822*13/12*3*118%)	14'657
Stagiaire	à déterminer	1'800	2 mois	(1800*13/12*2*118%)	4'602
Stagiaire	à déterminer	1'800	2 mois	(1800*13/12*2*118%)	4'602
Stagiaire	à déterminer	1'800	1 mois	(1800*13/12*1*118%)	2'301
Anthropologue	à déterminer	mandat	400 heures	Forfait	30'000
Géologue	Personne à confirmer	mandat	50 heures	Forfait	3'600
Location de rétro-pelle, y compris machiniste	Forfait		6 semaines	CHF 4'500.--/semaine	27'000
Total phase 3 : fouille manuelle des structures, etc.					319'184

Phase 3: inventaire et rapport préliminaire					
Désignation	Collaboratrice / collaborateur	Salaire horaire *	Heures	Calcul y compris 18 % charges patronales	Total en CHF
Responsable de chantier Archéologie	Personne à confirmer (cl. 10/0)	5'452	3 mois	(5425*13/12*3*118%)	20'908
Technicienne de fouilles	Personne à confirmer (cl. 5/0)	4'365	2 mois	(4365*13/12*3*118%)	16'740
Technicienne de fouilles	Personne à confirmer (cl. 5/0, 80%)	3'492	2 mois	(3492*13/12*2*118%)	7'142
Dessinateur	à déterminer	h 46.75	20 jours	((46.75 * (8.2 * 20 jours)) * 18%	9'047
Anthropologue	à déterminer	mandat	100 heures	Forfait	7'000
Conservation des objets métalliques	à déterminer	mandat	200 heures	Forfait	14'000
Total phase rapport					74'838

Total

399'921

L'encadrement scientifique, pris en charge par l'archéologie cantonale (R. Fellner et C. Robert-Charrue Linder), correspondra à une activité de 150 h

La topographie et la photographie de terrain, prises en charge par l'archéologie cantonale (P-A. Borgeaud), correspondra à une activité de 6,5 mois à 50%

Remarque : l'évacuation des déblais n'est pas comprise dans ce devis
* Le salaire horaire comprend les allocations familiales.

ARRETE OCTROYANT UN CREDIT A L'OFFICE DE LA CULTURE POUR LE FINANCEMENT DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES DE COURROUX-PLACE DES MOULEURS (CREDIT PARTIELLEMENT SUPPLEMENTAIRE)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 45, alinéa 3, lettre a, 48 et 57 de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales (1),

arrête :

Article premier Un crédit de 400'000 francs, dont 300'000 francs en crédit supplémentaire, est octroyé à l'Office de la culture.

Art. 2 Il est destiné à financer les fouilles archéologiques de sauvetage à Courroux-Place des Mouleurs.

Art. 3 Ce montant est imputable au budget 2012 de l'Office de la culture, rubrique 520.3130.00.

Art. 4¹ Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

² Il est communiqué:

- au Département de la Formation, de la Culture et des Sports ;
- à l'Office de la culture ;
- à la Trésorerie générale ;
- au Contrôle des finances ;
- à la commune de Courroux.